

L'article 51 de la LFSS : Appréhender et Expérimenter

▪ Objectifs

- Comprendre les enjeux de l'article 51 de la LFSS ;
- Maîtriser le dispositif prévu par l'article 51 de la LFSS ;
- Définir son projet d'expérimentation .

▪ Programme : 1 jour formation en présentiel

1. Introduction

- Rappel des objectifs du PRS pour établir un bon diagnostic de territoire.

2. Contexte

- Le cadre réglementaire de l'article 51 ;
- Les objectifs et enjeux du dispositif .

3. Le dispositif concrètement

- Les catégories d'expérimentations ;
- Les critères d'éligibilité ;
- Le calendrier de déploiement .

4. Identifier et définir son projet

- Appréhender les modalités de participation à une expérimentation ;
- Construire son projet d'expérimentation ;
- Réaliser son diagnostic interne et territorial ;
- Identifier les acteurs intra et extra du projet ;
- Construire le calendrier d'exécution du projet (rappel du mode projet) ;
- Concevoir la stratégie médicale ;
- Cartographier et mettre en œuvre les coopérations nécessaires au dispositif ;
- Construire un plan de communication du dispositif et du changement.

▪ Mise en œuvre pratique : Formaliser sa lettre d'intention : 1 jour en présentiel après travail en intersession

- Structurer le contenu, l'enjeu et l'impact du projet ;
- Identifier le cadre dérogatoire du projet ;
- Décrire le modèle économique et les modalités de financement ;
- Formaliser les modalités d'évaluation et de suivi.

Durée

Intra établissement
ou GHT : 1 + 1 jours

Public concerné

- Directeurs
- Président de CME
- Médecins
- Chefs de pôle
- Pharmaciens
- Directeur des soins
- Coordinateur des risques liés aux soins
- Responsable qualité
- Cadres de santé

Intervenants

Aurélie MARCHAND

Fondatrice des
Rencontres au Cœur du
Parcours de Soins.
Spécialiste des
démarches qualité
gestion des risques



Présentation d'expériences déployées par d'autres structures